PROGRAMME DE FORMATION

Le centre de formation est habilité par la CARSAT et l'INRS depuis le 23/09/21 pour les formations SS4
Numéro 1506688/2021/Amiante sous-section 4-01/O-06

SS4 OPERATEUR DE CHANTIER - RECYCLAGE

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant toute intervention sur des matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, appelée intervention de sous-section 4. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier.

OBJECTIFS :
Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante

CONTENU DE LA FORMATION :
Evolutions réglementaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :
Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :
Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire). Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes au minimum).

SANCTION VISÉE :
Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

MATÉRIEL :
En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :
Formation inscrite au répertoire spécifique RS6417 : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (intervention en sous-section 4). https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6417/

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :
Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire.

DURÉE, EFFECTIFS :
1 jour (soit 7 heures)
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :
Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :
Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :
Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :
295 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique



AMIANTE ET PLOMB FORMATION
Sémanet IV, 1 bis allée de la Combe 69380 LISSIEU - Tél. 09 81 26 34 43 – contact@ap-formation.com
SAS au capital de 10000 € – RCS 889 521 688 R.C.S. LYON – SIRET 88952168800016 – NAF 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17807 69 auprès du préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes

PROGRAMME DE FORMATION

AMIANTE ET PLOMB FORMATION
Sémanet IV, 1 bis allée de la Combe 69380 LISSIEU - Tél. 09 81 26 34 43 – contact@ap-formation.com
SAS au capital de 10000 € – RCS 889 521 688 R.C.S. LYON – SIRET 88952168800016 – NAF 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 17807 69 auprès du préfet de region Auvergne-Rhône-Alpes